

VILLE DE PESSAC



DÉMARCHES, URBANISME

Déposez votre demande de permis de construire en ligne

Depuis le 1er janvier 2022, vous pouvez déposer sur le site urbanisme.bordeaux-metropole.fr vos demandes de permis de construire, de déclaration préalable et de certificat d'urbanisme.

Publié le 04 janvier 2022

Il s'agit d'un service gratuit, entièrement sécurisé et facilement accessible.

Les usagers qui le souhaitent conservent la possibilité de déposer leur dossier au format papier auprès du service "Droit des sols" dans les boîtes prévues à cet effet dans le hall du bâtiment ou de l'envoyer par la poste à l'adresse suivante : Bordeaux Métropole, Cœur Bersol, Bât C, 28 avenue Gustave Eiffel, 33 600 Pessac.



Accédez au site urbanisme.bordeaux-metropole.fr ↗

Ville de
PESSAC

HÔTEL DE VILLE DE PESSAC

Place de la Ve République
33604 Pessac Cedex

courrier@mairie-pessac.fr

📞 05 57 93 63 63

🕒 Lundi : 13h30-19h
Mardi au vendredi : 8h30-17h
Samedi : 9h-12h (de 9h à 11h :

uniquement les dépôts de dossier carte d'identité ou passeport, sur rendez-vous. / De 11h à 12h : uniquement les remises de passeports et cartes d'identité)

SUIVEZ-NOUS